année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

# Sélection d'article sur la politique suisse

processus **Modification de la LDét afin d'étendre le champ d'application de la responsabilité solidaire (Iv.pa 19.423)**

# Imprimer

**Éditeur**

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

**Contributions de**

Porcellana, Diane

**Citations préféré**

Porcellana, Diane 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Modification de la LDét afin d'étendre le champ d'application de la responsabilité solidaire (Iv.pa 19.423), 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 12.10.2024.

# Sommaire

**Chronique générale** 1
**Politique sociale** 1
Population et travail 1
Protection des travailleurs 1

# Abréviations

| | |
|---|---|
| **WAK-NR** | Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats |
| **GAV** | Gesamtarbeitsvertrag |
| **EntsG** | Entsendegesetz |

| | |
|---|---|
| **CER-CN** | Commission de l'économie et des redevances du Conseil national |
| **CCT** | Convention collective de travail |
| **LDét** | Loi sur les travailleurs détachés |

# Chronique générale

## Politique sociale

### Population et travail

### Protection des travailleurs

**INITIATIVE PARLEMENTAIRE**
DATE: 25.02.2020
DIANE PORCELLANA

Beat Jans (ps, BS) demande d'**étendre le champ d'application de la responsabilité solidaire au secteur tertiaire**. Il reprend l'une des initiatives parlementaires déposées par Carlo Sommaruga (ps, GE) sur le sujet. Tout comme les entreprises contractantes des secteurs de la construction, du génie civil et du second œuvre, celles du secteur tertiaire devraient répondre civilement du non-respect par les sous-traitants des salaires minimaux nets et des conditions de travail. La modification de l'article 5 LDét permettrait ainsi, dans ce secteur, de protéger les conditions de travail, les salaires et les entreprises contre la concurrence déloyale.
La CER-CN propose, par 16 voix contre 8, de rejeter l'initiative parlementaire. Peu de conventions collectives de travail (CCT) réglementent le secteur tertiaire. De plus, il dispose rarement de salaires minimaux. Pour la majorité des membres de la commission, l'extension de la responsabilité solidaire resterait donc sans effet. En revanche, une minorité estime que la disposition pourrait exercer un effet préventif contre le dumping salarial. [1]

**INITIATIVE PARLEMENTAIRE**
DATE: 10.09.2020
DIANE PORCELLANA

Par 113 voix contre 71, le Conseil national – tout comme la majorité de la CER-CN – a refusé d'**étendre le champ d'application de la responsabilité solidaire au secteur tertiaire**. Seuls les socialistes, les Verts et quelques voix du centre ont supporté la demande de Beat Jans (ps, BS). [2]

---

1) Communiqué de presse CER-CN du 25.2.20
2) BO CN, 2020, p. 1405s